



Communauté de Communes du Pays de Honfleur - Beuzeville

Réunion de Bureau

CCPHB - 33 Cours des Fossés- Honfleur

Mardi 19 octobre 2021 à 17h30

Procès-verbal

L'an deux mil vingt et un, le 19 octobre, à 17h30, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en son siège – 33, Cours des Fossés – HONFLEUR.

Etaient présents : Jean-François BERNARD, Allain GUESDON, Marie-France CHÂRON, Michel BAILLEUL, Michel LAMARRE, Sylvain NAVIAUX, Didier DEPIROU, Martine HOUSSAYE.

Absent et excusé : Alain FONTAINE, Christophe BUISSON.

Sujets soumis à délibérations

Aide aux particuliers pour l'amélioration de l'habitat – dispositif SOLIHA de Madame PATIN Marie-Claude domiciliée à Beuzeville

Cette délibération annule et remplace celle prise en séance le 19 janvier 2021

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité des voix,

AUTORISE Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Habitat à donner un avis favorable à la demande de Madame PATIN Marie-Claude domiciliée à Beuzeville,

APPROUVE l'attribution de la subvention de 1000 € au titre du « Maintien à domicile et handicap » à Madame PATIN Marie-Claude,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

Plan vélo : Attribution de l'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité des voix,**

APPROUVE le versement d'une subvention par la CCPHB à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique d'un montant de **240 euros à Madame Ludivine BLOQUEL,**

APPROUVE le versement d'une subvention par la CCPHB à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique d'un montant de **100 euros à Madame Véronique COUTELLE,**

APPROUVE le versement d'une subvention par la CCPHB à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique d'un montant de **100 euros à Monsieur Florian DUMAINE,**

APPROUVE le versement d'une subvention par la CCPHB à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique d'un montant de **250 euros à Madame Valérie MARTIN,**

APPROUVE le versement d'une subvention par la CCPHB à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique d'un montant de **240 euros à Madame Marie-Christine THERESE DIT DUCHEMIN,**

APPROUVE le versement d'une subvention par la CCPHB à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique d'un montant de **81,98 euros à Monsieur Gérard CANTAIX,**

APPROUVE le versement d'une subvention par la CCPHB à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique d'un montant de **125,99 euros à Madame Sylviane DESMOUCEAUX,**

APPROUVE le versement d'une subvention par la CCPHB à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique d'un montant de **119,80 euros à Madame Monique CAUDAL,**

APPROUVE le versement d'une subvention par la CCPHB à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique d'un montant de **169,80 euros à Monsieur Florent DELAFOSSE,**

APPROUVE le versement d'une subvention par la CCPHB à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique d'un montant de **159,80 euros à Madame Evelyne JOURDAN,**

APPROUVE le versement d'une subvention par la CCPHB à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique d'un montant de **102,25 euros à Madame Lydie LIHARD,**

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

Projet culturel de territoire : marché complémentaire

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité des voix,**

DECIDE de conclure avec « Le Troisième Pôle », sis 102C Rue Amelot 75011 PARIS, un marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables pour l'élaboration du plan d'action du projet culturel de territoire, pour un montant de 7 950 € TTC,

DONNE mandat à Monsieur le Président pour signer le marché et toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Plan de mobilité : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité des voix,

APPROUVE la proposition de mission de la SHEMA pour un montant de 17 000 € HT,

DECIDE de conclure avec la SHEMA, sis Les Rives de l'Orne 15 avenue Pierre Mendès France 14000 Caen, un marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables pour un mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du Plan de mobilité,

DONNE mandat à Monsieur le Président pour signer le marché et toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adhésion Groupement de commandes - Confection et livraison de repas en liaison froide

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, avec 7 voix pour et 1 abstention,

APPROUVE la constitution du groupement de commandes pour la confection et livraison de repas en liaison froide,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour la confection et livraison de repas en liaison froide, dans les conditions arrêtées dans la convention constitutive jointe en annexe de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adhésion Groupement de commandes - Fourniture et pose de signalétique sur la Z.A du plateau de Honfleur

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité des voix,

APPROUVE la constitution du groupement de commandes pour la fourniture et la pose de signalétique sur la zone d'activités du Plateau à Honfleur,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes, dans les conditions arrêtées dans la convention constitutive jointe en annexe de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Sentier du Littoral – Commune de Cricqueboeuf : Lancement de l'étude et Demande de subvention

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des voix,

AUTORISE Monsieur le Président à lancer toutes les études et tous les diagnostics nécessaires pour la restauration de la continuité du sentier du littoral au niveau de la commune de Cricqueboeuf,

AUTORISE Monsieur le Président à lancer les marchés publics d'étude nécessaires à l'exécution de cette délibération,

DONNE mandat à Monsieur le Président pour signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Marché de relevé topographique – Etude multithématique Honfleur – Beuzeville

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des voix,

DECIDE d'attribuer le marché à la société INGEO, 1 Rue Cassini, 62502 SAINT OMER, pour un montant de 23 660,00 € HT soit 28 392,00 € TTC,

DIT QUE ces montants sont inscrits au budget de l'année 2021,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché d'étude et toutes les pièces s'y afférant.

Avenant à la Convention de mise à disposition de personnel par la Commune de Beuzeville au service Enfance et Jeunesse de la CCPHB

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE BUREAU, à l'unanimité des voix,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant à la convention ainsi que toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

Avenant à la convention de gestion de la restauration le mercredi : mise en place du service de restauration pendant les vacances de la Toussaint 2021

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE BUREAU, à l'unanimité des voix,

ACCEPTTE la signature de l'avenant à la convention ci-joint annexé,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant et tous les documents correspondants.

Présentations

Plan d'aménagement de la future déchèterie de Honfleur

Un Power point du plan d'aménagement de la future déchèterie de Honfleur a été présenté par le maître d'œuvre « ANTEA ».

Compétence GEMAPI

La mise en œuvre de la compétence GEMAPI et sa nouvelle gouvernance à l'échelle des EPCI fait intervenir de nombreuses structures publiques. Cette pluralité d'acteurs fait apparaître un besoin de clarification des compétences et des missions des différentes structures qui interviennent en faveur des milieux humides et aquatiques.

Ce besoin de clarification est notamment marqué sur le territoire du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande (PNRBSN) sur lequel de nombreux acteurs interviennent (EPCI, Syndicat mixtes des bassins versants...).

La démarche de clarification est impulsée à l'échelle du territoire du Parc Naturel par les services de l'Etat et particulièrement par l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui coordonne et finance les actions du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande (PNRBSN). Cette démarche vise à améliorer la visibilité et la cohérence des actions de chacun. Elle vise aussi à créer des synergies entre les différents acteurs, tout en permettant une meilleure lisibilité pour les organismes financeurs.

Dans ce cadre, le PNRBSN, sollicite les collectivités intervenantes dans son périmètre d'actions, dont la CCPHB, par la mise en place de conventions. Ces conventions préciseront les actions de chaque partenaire et permettront aux financeurs de subventionner des projets cohérents, sans risque de doublon ou de mise en œuvre de projets contradictoires sur un même territoire.

A cet effet, le PNRBSN propose à la CCPHB la signature d'une convention cadre. Cette convention, qui s'appuie sur le programme existant, déjà engagé avec la CCPHB, n'induit pas de participation financière supplémentaire. Cette convention précise la répartition des actions entreprises par la CCPHB et le PNRBSN en faveur de la GEMAPI

Le PNRBSN intervient davantage sur des actions d'amélioration de la connaissance scientifique des milieux aquatiques (inventaires faunistique et floristique notamment) et sur l'état écologique de ces milieux. Il s'agit donc en particulier des actions « GEMA » (Gestion des milieux aquatiques) et complémentaires aux actions engagées à ce jour par la CCPHB.

Le plan d'actions liste les projets portés par le PNRBSN et liés à la GEMAPI. Ce programme prévisionnel est établi pour la période 2022 à 2024. Pour chacune de ces actions, il est rappelé le rôle de chaque partenaire pour les trois prochaines années. Il est à noter toutefois que ce plan d'action pourra faire l'objet d'ajustements qui seront soumis à l'approbation de la CCPHB.

Séance levée à 20h30